



**Convention sur la conservation
des espèces migratrices
appartenant à la faune sauvage**

Distr.
GENERAL

UNEP/CMS/Conf.7.1(Rev.1)
31 mai 2002
Point 5 de l'ordre du jour

FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

SEPTIEME SESSION DE LA
CONFERENCE DES PARTIES
Bonn, 18-24 septembre 2002

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session¹
2. Discours d'ouverture
3. Adoption du règlement intérieur
4. Election des membres du Bureau
5. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail
6. Etablissement du Comité chargé de la vérification des pouvoirs et des comités de session
7. Admission des observateurs
8. Déclarations liminaires²
9. Rapports:
 - (a) Secrétariat;
 - (b) Comité permanent;
 - (c) Conseil scientifique;
 - (d) Dépositaire.
10. Rapport du Comité chargé de la vérification des pouvoirs
11. Examen de l'application de la Convention

¹ La tenue d'une cérémonie d'ouverture conjointe pour la Conférence des Parties à la CMS et la Réunion des Parties à l'AEWA peut être considérée

² Les déclarations liminaires ne seront pas présentées oralement mais devront être soumises par écrit pour diffusion et incorporation dans le rapport de la session.

- (a) Plan de gestion de l'information de la CMS;
 - (i) Synthèse des rapports des Parties³
 - (ii) Format pour les rapports nationaux;
 - (iii) Registre mondial des espèces migratrices (GROMS).
 - (b) Mesures visant à améliorer l'état de conservation des espèces inscrites à l'annexe;
 - (c) Examen des Accords de l'Article IV;
 - (i) Accords déjà conclus;
 - (ii) Elaboration de futurs Accords;
 - (iii) Directives pour l'harmonisation de futurs Accords.
 - (d) Examen de l'application du Plan stratégique pour 2000-2005
 - (e) Coopération avec d'autres organes.
12. Examen des propositions pour des amendements à apporter aux Annexes I et II de la Convention
13. Dispositions financières et administratives
14. Dispositions institutionnelles:
 - (a) Accord de siège et personnalité juridique;
 - (b) Colocation des secrétariats des accords;
 - (c) Comité permanent;
 - (d) Conseil scientifique.
15. Rapports des comités de session
16. Adoption des résolutions et recommandations et amendements à apporter aux Annexes I et II
17. Date et lieu de la huitième session de la Conférence des Parties
18. Questions diverses
19. Adoption du rapport de la session
20. Clôture de la session

REUNIONS CONJOINTES

Conseil scientifique de la CMS: 14-17 septembre 2002 (jusqu'à midi)

Comité permanent: 17 septembre 2002 (après-midi)

Accord relatif à la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie, Réunion des Parties, deuxième séance: 25-27 septembre 2002.

³ Les rapports établis conformément au paragraphe 3 de l'Article VI de la Convention devront être fournis au Secrétariat avant le 18 mars 2002. Les informations se rapportant aux Articles III (7) et VI (2) devraient également être fournis au Secrétariat avant la session.